



# LA MSA, LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLE

## La MSA, une structure mutualiste unique

- Le 2<sup>e</sup> organisme de sécurité sociale en France ;
- Un organisme de sécurité sociale professionnel pour les salariés et les non-salariés agricoles et leurs ayants droits ;
- Un régime obligatoire, et non une mutuelle ;
- Un organisme privé, avec un fonctionnement mutualiste, reposant sur des valeurs de solidarité et de responsabilité ;
- Une organisation démocratique portée par les délégués élus au niveau des cantons et un mode de gouvernance avec des conseils d'administration ;
- Un organisme unique pour toutes les prestations sociales, qui accompagne ses adhérents tout au long de leur vie.

### **La MSA est le guichet unique de la protection sociale agricole**

**Elle offre à ses adhérents un service global** : des prestations de base et complémentaires, une action sanitaire et sociale diversifiée, une santé sécurité au travail adaptée, des offres de service proposées à la population rurale.

A la différence du régime général qui répartit ses prestations entre quatre organismes bien distincts : CPAM (maladie), CAF (famille, logement), CARSAT (retraite) et l'URSSAF (cotisations). Ainsi, le principe du guichet unique de la MSA simplifie les démarches administratives des adhérents.

De plus, la MSA se coordonne avec d'autres organismes agricoles et sociaux pour le remboursement de la part des mutuelles de santé, pour les cotisations appelées pour le compte de tiers (formation, chômage, ...).

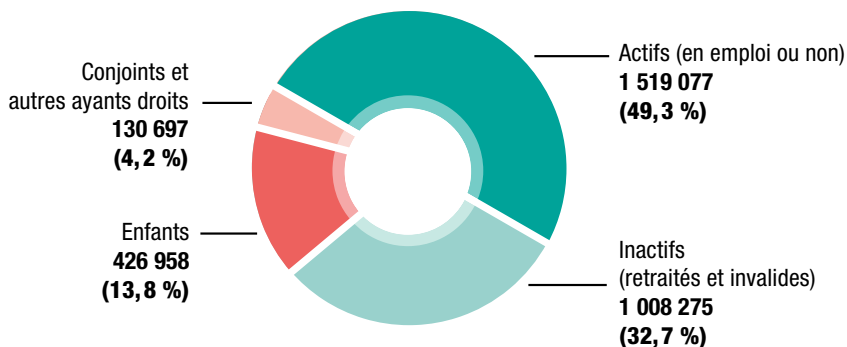


## La MSA est une organisation professionnelle agricole (OPA)

Elle assure la couverture sociale :

- des **non-salariés**, de leurs conjoints et des aides familiaux : agriculteurs, forestiers, entrepreneurs de travaux agricoles, apiculteurs, conchyliculteurs, ... (toute activité de production animale ou végétale),
- des **salariés** d'exploitations, d'entreprises, de coopératives agricoles, et d'organismes de services tels que le Crédit Agricole, Groupama, Cerfrance, ...

## Plus de 3 millions de personnes sont protégées par la MSA (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)



## La MSA a versé 28,1 milliards d'euros de prestations sociales en 2022

Prestations versées par la MSA en 2022



- **53 %** des prestations sont versées aux retraités (retraite de base/minimum vieillesse et retraite complémentaire obligatoire).
- **40 %** constituent des remboursements de dépenses de santé.

Pour en savoir plus,

rendez-vous sur [ateliers-elu.msa.fr](https://ateliers-elu.msa.fr)